



**Séance du 7 novembre 2022 à 18h30**

**Délibération du Conseil Municipal n°2022-43**

**Nombre de conseillers : 14**

Présents : 13

Absents : 1

dont représentés : 1

**Suffrages exprimés : 14**

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

**Date de la convocation :**

27 octobre 2022

**Date de transmission**

**en Préfecture :**

9 novembre 2022

**Date de publication :**

9 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

**Etaient présents :** MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Frédéric PETIT – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Mélinda NOLE- Valérie ORIAT – Nathalie PRIEUR

**Procurations :** Mme Laurence CHARLE à Mme Nathalie PRIEUR

**Absents excusés :** /

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Valérie ORIAT ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Tarif du jus de pommes**

Le jus des pommes récoltées sur nos arbres communaux était jusqu'ici vendu au tarif de 8 € le cubi de 5 litres, conformément à la délibération n°2020-41 du 2 octobre 2020.

Compte-tenu du travail que cela demande (cueillette, nettoyage et pressage) et de la main d'œuvre mobilisée, le Maire suggère de porter le prix du cubi à 10 € à compter de cette année.

Ayant entendu l'exposé du Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le prix du cubi de jus de pommes à 10 €, soit 2 € du litre

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Jean-Luc ANDERHUEBER